

Questions orales

● (1422)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, si le député se donne la peine d'examiner le bilan, il constatera que l'économie canadienne a connu une croissance beaucoup plus rapide depuis sept ans que celle des États-Unis. En fait, l'économie américaine a régressé durant 27 mois au cours des années 1974, 1975 et 1976, alors que le Canada réussissait à maintenir une certaine croissance. Les prévisions faites par le FMI au cours du week-end dernier montrent que le Canada connaîtra la croissance la plus forte de tous les pays, sauf le Japon, et obtiendra de meilleurs résultats que tous les autres pays membres du FMI.

M. Crosbie: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour la première fois depuis 33 ans, il se produit une exportation nette de capitaux canadiens vers les États-Unis. Le ministre voit-il là un problème et s'en inquiète-t-il? Si oui, que fait-il pour y remédier? C'est le gouvernement qui est victime de l'exode des cerveaux. Le ministre ne trouve-t-il pas inquiétant que le gouvernement soit victime de l'exode des cerveaux? Que va-t-il faire pour y remédier et voit-il là un problème?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je crois qu'il y a un problème de ce côté-là, mais l'honorable député ignore par exemple que certaines transactions figurent comme étant du capital qui quitte le Canada et n'en sont pas. Lorsque Pétro-Canada, par exemple, a acheté des actifs de la société *Atlantic Richfield*, nous avons réimporté au Canada des activités qui étaient entre les mains des États-Unis, et comme nous avons à payer les Américains, évidemment cela a été vu comme une sortie de capitaux du Canada, alors qu'en fait les Canadiens étaient en train d'acheter des intérêts américains au Canada. Évidemment l'honorable député ne tient pas compte de ces faits lorsqu'il utilise les statistiques qu'il a en main.

[Traduction]

L'OPPORTUNITÉ DE CERTAINES RESTRICTIONS À
L'INVESTISSEMENT À L'ÉTRANGER

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au porte-parole conservateur qu'il y a contradiction dans les termes quand on dit que le gouvernement actuel est victime d'un exode des cerveaux.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En ce qui a trait à l'exportation de capitaux, le ministre vient de citer un exemple d'un avantage que le Canada pourrait en retirer. Monsieur l'Orateur, la société Canadian Pacific Investments Ltd a annoncé qu'elle investissait à l'étranger et que ses investissements aux États-Unis atteindront en tout 185 millions de dollars. Cette annonce fait suite à des décisions semblables de la part de Northern Telecom, Molson, et même de la Corporation de développement du Canada.

Je m'inscris en faux contre ce que le ministre vient de dire. S'il estime que certains investissements à l'étranger sont peut-être avantageux, pourquoi le gouvernement du Canada ne fait-il pas ce que tous les pays d'Europe et le Japon font depuis des années, c'est-à-dire obliger les grandes entreprises à prouver que leurs exportations de capitaux profitent au pays de départ?

[M. Crosbie.]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député excelle vraiment dans l'art de donner des leçons d'humilité aux autres. Pour répondre à cette question, je dois dire que si nous voulons nous tailler une place sur le marché mondial, nous devons pouvoir y faire concurrence. Il ne faut pas nécessairement blâmer les industries canadiennes de vouloir améliorer leur rendement non seulement au Canada mais ailleurs. Cela permet fréquemment à la technologie et à l'expérience canadiennes de progresser et de trouver de nouveaux marchés d'exportation. Nous suivons ces réalisations de très près. Si le député a une plainte particulière à formuler, qu'il la présente et nous l'étudierons. Le Canada doit souvent avoir recours à des capitaux étrangers et il est tout à fait normal que les Canadiens exportent à l'étranger afin d'étendre leur secteur d'exploitation.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ce ministre met toujours du temps à reconnaître une crise. Au rythme actuel où les capitaux sont exportés, nous en exporterons pour une valeur d'environ 1 milliard en 1978, qui se traduira par la perte de milliers d'emplois pour les Canadiens. Je voudrais que le ministre réponde et ne tente pas d'éluder la question que je viens de lui poser. Si, comme il l'a signalé en réponse à une question précédente, le Canada peut profiter parfois de l'exportation de capitaux, pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas la politique en vigueur dans tous les pays de l'Europe de l'Ouest et au Japon, et n'exige-t-il pas que les grandes compagnies démontrent avant d'exporter des capitaux, quels avantages en découleront pour le Canada.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le gouvernement soit sur le point de réglementer le mouvement des capitaux entre le Canada et les autres pays. Un des facteurs de nos succès dans le passé a été d'exploiter une économie libre et d'accueillir les capitaux au Canada. Si nous voulons attirer des capitaux au Canada, notre société doit les laisser circuler librement. Je ne crois pas que le député améliore sensiblement la situation au Canada en restreignant en ce moment le mouvement des capitaux.

● (1427)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, étant donné le volume net des capitaux qui sont sortis du pays ces derniers mois et le nombre élevé de nos chômeurs soit un million et demi, je supplie le ministre de voir les choses en face et de réglementer comme tous les autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis, le font depuis longtemps, les exportations de gros capitaux.

* * *

[Français]

LES PÉNITENCIERS

LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE UN PÉNITENCIER DANS LA
RÉGION DE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable solliciteur général.

Au cours de l'année dernière, des fonctionnaires de son ministère ont été chargés d'étudier la possibilité de construire un pénitencier dans la région de Québec. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si cette étude est terminée, s'il a requis un rapport de ses fonctionnaires, et si une décision a été prise à la suite de ce rapport?